



PROGRAMMES
AMARIS

SEPT. 2025

> POLLUTIONS INDUSTRIELLES / OUTILS ET MÉTHODOLOGIES

RASSEMBLER ET CARTOGRAPHIER LES DONNÉES : LE SIG ENVIRONNEMENT

Collectivité : ville de Lille

Résumé - La ville de Lille s'est dotée d'un outil cartographique regroupant l'ensemble des informations environnementales, urbaines et sanitaires qu'elle a à sa disposition. Au fil des ans, il est régulièrement alimenté par de nouvelles études de terrain et permet à ses services de prendre des décisions éclairées sur de nombreux sujets notamment lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Considéré comme incontournable par les participants au programme, il est cependant évident que peu de territoires disposent d'un outil aussi abouti.

CONTEXTE

- Depuis 2010, la ville dispose d'un service dédié, d'un marché cadre avec des bureaux d'études et de partenariats avec le monde de la recherche.
- Chaque année, la ville de Lille examine plus de 400 permis, en prenant en compte les risques urbains et sanitaires, majeurs comme chroniques.
- Les données environnementales en France (qualité de l'air, géologie, bruit, pollutions etc.) sont gérées par des entités distinctes, ce qui ne permet pas de disposer d'un portail public géographique à l'échelle nationale.



ENJEUX

- Intégrer les risques dans les politiques de la collectivité
- Centraliser sur un portail numérique géoréférencé toute la donnée environnementale collectée par la collectivité
- Disposer d'un outil accessible pour la gestion des projets urbains, l'instruction des autorisations d'urbanisme, mais aussi pour la gestion des plaintes ou sollicitations reçues

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

> UN OUTIL UNIQUE POUR CENTRALISER LES DONNÉES A LA PARCELLE

Le SIG Environnement de la ville de Lille permet de centraliser sur un outil unique l'ensemble des informations environnementales disponibles à l'échelle du territoire.

Il a été développé avec le logiciel libre Qgis. La base de données est hébergée sur un serveur de la ville de Lille pour lequel la donnée est maîtrisée. Le service risques sanitaires et urbains centralise et gère la donnée.

Le SIG permet la collecte et le stockage, la visualisation, la superposition, l'interrogation de données géo référencées à la parcelle. Des données ont été produites par le service.

Il comporte plusieurs couches regroupées en différentes thématiques :

- le territoire : les enjeux, les photos aériennes depuis 1930, le cadastre ;
- les risques technologiques : PPRT, sites Seveso, PPI, réseaux de gaz haute pression ;
- les risques naturels : zones inondables réglementées, ruissellement urbain constaté, inondations potentielles par remontées de nappes, inondations de caves ;
- les risques sanitaires : pollution des sols (intégration des données des études et analyses prescrites depuis 16 ans), qualité de l'air (carte stratégique de la qualité de l'air pour différents polluants et secteurs de dépassements de différentes valeurs limites/seuil), exposition au bruit, rayonnements électro-magnétiques, moustique tigre ;
- l'environnement : niveaux de nappes phréatiques, couches géologiques.



> GESTION ET DESTINATION DE CET OUTIL

Dès lors qu'un tiers souhaite disposer d'une information, il doit s'adresser au service. Aujourd'hui, très peu de personnes savent interpréter les données environnementales. Avant de donner le libre accès, il faudrait au préalable former l'ensemble des utilisateurs à interpréter cette donnée. Pour éviter ces erreurs d'interprétation, le service centralise, fait l'analyse et vient apporter l'expertise.

Cet outil est donc uniquement dédié aux agents de la collectivité et présente un fort intérêt pour les acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement du foncier et de la protection de l'environnement.

> APPLICATION CONCRÈTE DU SIG DANS L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Dans le cadre de leur instruction, tous les permis de construire sont analysés au titre des risques chroniques et majeurs. La situation du projet va être systématiquement analysée par rapport à la localisation des anciens sites industriels. Les bases de données du service sont consultées. A partir de là, le service émet des avis : recommandations, prescriptions.